

Ma Garantie Auto

Financo

Vous prêter attention.

Document à caractère publicitaire

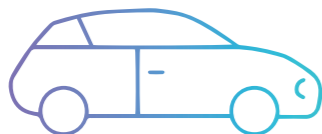
⁽¹⁾ Se reporter aux conditions générales pour obtenir le détail complet des pièces garanties.

⁽²⁾ Véhicule haut de gamme : véhicule dont le prix de vente est supérieur à 90 000 € TTC.

*Assurance facultative, accessoire à un financement FINANCO, sous réserve d'acceptation de votre dossier par FINANCO, SA à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 58 000 000 € RCS Brest B 338 138 795. Siège social : 335, rue Antoine de Saint-Exupéry, 29490 Guipavas. Adresse postale : CS 30001 – 29828 Brest Cedex 9. Société de courtage d'assurances, n°Orias 07 019 193 (vérifiable sur www.orias.fr). Pour les conditions d'application, le détail des garanties et les exclusions : se reporter à la notice d'information du contrat « Ma Garantie Auto » n° GAR-OPT-0618 souscrit auprès d'OPTEVEN Assurances, SA au capital de 5 335 715 €, RCS 379 954 886, 10 rue Olympe de Gouges, 69100 Villeurbanne - société régie par le code des assurances, soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest, 75436 Paris Cedex 09. Par l'intermédiaire de NOVELIA, 30 boulevard de la Tour d'Auvergne, CS 86523, 35065 Rennes Cedex - SA au capital de 1 000 000 € - Société de courtage en assurances (n°ORIAS 07 001 889 – www.orias.fr) - SIREN B 383 286 473 RCS Rennes.

BF3310001 - FINANCO / COMMUNICATION DC / 08.2020

Pendant toute la durée du financement et **sans limite de kilométrage parcouru pendant le contrat**, nous prenons en charge, selon le type de garantie, les frais de réparation pièces et main d'oeuvre de votre voiture en cas de pannes mécaniques, électriques et électroniques. L'assistance et le **prêt de véhicule de remplacement pendant toute la durée des travaux** sont inclus **sans supplément**.



- Ne pas jeter sur la voie publique. -

Ma Garantie Auto

Financo

Assistance, dépannage, réparation, véhicule de remplacement.



Avec
MA GARANTIE PREMIUM
Mon véhicule est garanti 7 ans*!

LES +

- › Une assistance dépannage / remorquage en France métropolitaine et dans les pays de la carte verte.
- › Un véhicule de remplacement de catégorie équivalente (max D) pendant toute la durée des travaux.
- › Une prise en charge «pièces et main d'oeuvre» en cas de panne mécanique.
- › Pas de limite de kilométrage parcouru pendant le contrat, pas de vétusté.
- › Pas d'avance de frais.

Avec Ma Garantie Premium⁽¹⁾, toutes les pannes sont couvertes à l'exception :

des pneumatiques, enjoliveurs, jantes, peinture, tous les éléments de la carrosserie, y compris toit ouvrant, ainsi que son éventuel vélum ou store ; des batteries électriques ; des vitrages et joints d'étanchéité ; de la sellerie, garnitures et habillages intérieurs.

MA GARANTIE CONFORT

Cette garantie couvre exclusivement les organes mécaniques suivants ⁽¹⁾ :

- › le moteur ;
- › la boîte de vitesse manuelle et automatique ;
- › les composants électriques et électroniques ;
- › la boîte de transfert et pont boîte de transfert ;
- › le pont ;
- › la transmission ;
- › le système de refroidissement ;
- › l'embrayage ;
- › le système de freinage ;
- › la direction ;
- › le régulateur de vitesse ;
- › la climatisation ;
- › les équipements intérieurs ;
- › les ingrédients : huile moteur et boîte de vitesses, filtre à huile moteur, liquide de refroidissement.

MA GARANTIE SÉCURITÉ

Cette garantie prend en charge les éléments essentiels (boîte - moteur - pont) au bon fonctionnement de votre véhicule ⁽¹⁾ :

- › le moteur ;
- › la boîte de vitesses robotisée ou pilotée ;
- › la boîte de vitesses automatique ;
- › le pont ;
- › le système de suralimentation ;
- › le système de transmission ;
- › le système de freinage ;
- › le système d'éclairage électrique ;
- › le système de direction ;
- › les ingrédients : huile moteur et boîte de vitesses, filtre à huile moteur, liquide de refroidissement.

« Je veux une assistance sur laquelle je puisse compter! »

Un dépannage / remorquage :

En cas d'immobilisation de votre véhicule à la suite d'une panne, d'une crevaison, d'une perte ou casse des clés, vous bénéficiez :

- › D'une assistance 0 km, accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.
- › Du remorquage de votre véhicule sans plafond dans un rayon de 100 km autour du lieu de panne.
- › De la mise à disposition gratuite d'un véhicule de remplacement pendant la durée des travaux (dans la limite de 40 jours).

LE +

Sont également inclus dans la garantie :

- › La recherche et le diagnostic de panne pour tout sinistre lié à l'électronique ou à l'électricité.

« Je veux des conditions de prise en charge clairement définies »

La garantie prend effet :

- › Après la garantie constructeur de 24 mois pour les véhicules neufs.
- › Immédiatement ou après une période de 6, 12 ou 24 mois pour les véhicules d'occasion.

La prise en charge des réparations est limitée à la valeur à dire d'expert du véhicule à la date de l'incident.

« Je veux une prise en charge des frais de réparation »

MA GARANTIE PREMIUM

Cette garantie est réservée :

- › aux véhicules neufs (de moins de 6 mois et de moins de 10 000 km / ou de moins de 5 000 km pour les véhicules haut de gamme ⁽²⁾).
- › aux véhicules récents de moins de 5 ans et de moins de 80 000 km (y compris haut de gamme).

MA GARANTIE CONFORT

Cette garantie est accessible aux véhicules de moins de 7 ans et de moins de 150 000 km (y compris haut de gamme ⁽²⁾). Elle prend en charge les frais de réparation sur la majorité des éléments mécaniques, électriques et électroniques de votre véhicule pour une conduite en toute sérénité.

MA GARANTIE SÉCURITÉ

Cette garantie est accessible aux véhicules de moins de 8 ans et de moins de 150 000 km.

Si votre voiture a moins de 5 ans et de moins de 80 000 km, vous avez le choix entre la garantie « Premium » et la garantie « Confort » ! Seules les garanties « Premium » et « Confort » sont accessibles aux véhicules haut de gamme ⁽²⁾.